



Réparation de la chaudière

Par **aurelia25101**, le **25/03/2012** à **19:50**

Bonjour,

Je vais détailler ce qui m'est arrivé.

samedi 17/03: mes locataires m'appellent pour m'informer de la panne de la chaudière et me demandent si je ne connais pas un chauffagiste pouvant les dépanner rapidement car ils n'arrivent pas à joindre la société s'occupant de la chaudière. Je leur dis que je ne connais personne mais que j'ai un contrat d'entretien.

lundi 19/03 dès 08h00: j'appelle mes locataires pour leur dire que j'ai réussi à joindre mon chauffagiste et leur demande de se rapprocher de ce dernier. Ils me disent qu'ils ont fait appel à leur chauffagiste qui passe dans la matinée. Je leur dis que j'aimerais que ça soit le mien qui intervienne parce que la main d'oeuvre et le déplacement sont pris en charge. Mon chauffagiste passe alors chez eux.

Mardi 20/03: j'appelle mon chauffagiste pour lui demander le devis par téléphone. Il me communique le tarif mais me demande de retourner le devis signé.

Jeudi 22/03: mes locataires excédés me disent qu'ils vont faire intervenir leur chauffagiste qui peut passer demain.

Vendredi 23/03 dès 08h00: j'ai réussi à joindre mon chauffagiste qui regarde pour une intervention demain sous réserve des pièces. J'appelle de suite mes locataires pour leur dire que l'intervention aura sans doute lieu demain, à confirmer dans la journée. Je rappelle plus tard mon chauffagiste qui me dit qu'il n'a pas les pièces mais accepte de les commander même si je n'ai pas retourné le devis signé. Par contre, l'intervention se fera plutôt à partir de la semaine prochaine. En fin de journée, je rappelle mes locataires pour leur en informer. Ils sont furieux et me disent qu'ils vont faire intervenir leur chauffagiste demain car il a toutes les pièces. Ils me disent que si je refuse de payer la facture, ils la déduirait du loyer. Je ne suis pas d'accord mais ils me mettent la pression avec le délai d'intervention de 48h qui est dépassé et de mon obligation de bailleur de leur mettre à disposition de l'eau chaude.

samedi 24/03: mes locataires m'informent qu'ils sont dépannés et me communiquent au téléphone la facture. En même temps, ils me disent avoir reçu le devis de mon chauffagiste hier et qu'ils se sont permis de l'ouvrir pour comparer les tarifs.

Ma question est: - Qui doit prendre les frais liés à la main d'oeuvre et au déplacement? -

Merci de votre retour.